

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du mardi 12 mars 2024

Le mardi 12 mars 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIÉ-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 06 mars 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.

Présents : Justin DESSOUT - Georges DAUBIN - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Julianna DAN - Philippe NABAB - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

Représentés : Claudine CHALUS épouse BAZILE - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Lyliane PIQUION - Olivier SHEIKBOUDHOU - Corinne PETRO.

Excusés : David MONTOUT - Denise BLEUBAR.

Absents : Shella COMMIN - Fred EUSTACHE - Ary CHALUS - Chazy CIRANY - Murielle JABES- Sandra MANIJEAN - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

Secrétaire de séance : Mme Kattia THEODORE-METONY.

DCM 2024/03/12

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET "TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE" (TEN).

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L 110-1 et suivants ;
- ✓ Vu la délibération n° DCM 2023/10/93 du 12 octobre 2023 portant délégations au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT ;
- ✓ Vu la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030, ayant pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité ;
- ✓ Vu la lettre de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe n°ARBIG/SGDD 2043-148 datée du 18/07/2023, reconnaissant l'engagement du territoire de Baie-Mahault pour la nature, sur la base d'un programme de 4 actions à déployer de 2023 à 2026 ;
- ✓ Vu la demande de subvention déposée à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) le 23 mars 2023 ;
- ✓ Vu la décision d'octroi d'aide du Directeur général de l'OFB n°2023-DG-36 en date du 17/10/2023 prise sur l'avis du comité des interventions et des partenariats de l'OFB n°2023-COMIP-20 du 06 octobre 2023 ;
- ✓ Vu le rapport du Maire ;
- ✓ Considérant le programme municipal d'avril 2020, fondé sur six axes stratégiques majeurs dont celui de la transition écologique et du développement durable ;
- ✓ Considérant la volonté affirmée de la Ville de jouer son rôle écologique central dans l'archipel guadeloupéen et de mettre en œuvre son programme de reconquête de la biodiversité "BAIETTERFLY";
- ✓ Considérant la délégation du Conseil municipal donnant compétence au Maire pour solliciter des attributions de subventions auprès de l'Etat et d'autres Collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet "Territoire Engagé pour la Nature" (TEN), comme suit :

Cout estimé de l'opération			
CHARGES		RECETTES	
Dépenses			
Ressources humaines			
Chargé de mission TEN (36 mois)	116 736.60 €		
Equipements et fournitures			
Contrat de culture d'espèces endémiques et indigènes	70 000.00 €		
Autres frais de services			
Réalisation technique de l'ABC + animation de l'ABC	93 073.47 €		
Communication actions	5 000.00 €		

Plan paysagé	5 000.00 €		
Plantation espèces endémiques et indigènes	50 000.00 €		
Œuvre d'art	40 000.00 €		
Diagnostic + cartographie des arbres mellifères	3 100.00 €	Autofinancement - 5%	21 919.10 €
Diagnostic citoyen des arbres majestueux + récompenses concours	10 000.00 €		
Création charte patrimoniale des arbres majestueux	4 100.00 €	Subvention(s)	
Atelier participatifs (sensibilisation arbres mellifères)	1 400.00 €	OFB - 25% (notifiée)	104 000.00 €
Accompagnement community management - communication incitative développement durable	21 320.25 €	FEDER - 70% (en cours d'instruction)	293 811.22 €
TOTAL	419 730.32 €	TOTAL	419 730.32 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter toutes subventions auprès d'organismes autres que l'Etat et les collectivités territoriales.

Article 3 : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 12 mars 2024.

La Secrétaire de séance,



Kattia THEODORE-METONY



Hélène POLIFONTE-MOLIA